Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 31 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 25 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Monsieur WAWER Philippe, Monsieur SAULNIER Ludovic, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric, Monsieur DENOUAILLES Philippe

Pouvoirs:

Monsieur MALANDAIN Denis qui a donné pouvoir à Madame CARTIER Isabelle Madame MILO Zahra qui a donné pouvoir à Monsieur MENIL Jean-Pierre

Absents:

Monsieur DENIS Sébastien, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana

Secrétaire de séance :

Madame CAMUS Valérie

Monsieur le Maire indique qu'une modification doit être apporter au compte-rendu de la séance du 13 décembre 2016. Pour la subvention DETR, le montant estimatif des travaux pour la construction d'un accuil périscoalire est de 1 223 656.20 € H.T.

1) Avenant à la convention Orange pour l'antenne relai

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention conclue avec Orange pour l'implantation d'équipements techniques sur une parcelle appartenant à la commune. De nouveaux équipements vont être installés afin de permettre une couverture par l'opérateur Free, ce qui nécessite la souscription d'un avenant. La redevance annuelle passera de 5 722 € actuellement à 9 500 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 2 à la convention proposée par Orange, d'une durée de 12 ans, pour l'implantation d'équipements techniques supplémentaires

2) Avenant au contrat collectif mutuelle prévoyance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contrat souscrit avec Mutuelle de France, à compter du 1er janvier 2014, pour une participation des collectivités

territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

A compter du 1er février 2017, il est proposé, dans le cadre d'un avenant, une évolution tarifaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant.

3) Travaux de réhabilitation du bâtiment de La Poste

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les travaux de réhabilitation des locaux situés 44 rue Moreau Duchesne et dont la commune est propriétaire. Lors de la séance du 7 juillet 2015, le conseil municipal avait décidé d'en confier sa réhabilitation à PACT 77. Cette association prend à sa charge les travaux pour 223 000 €, et en contrepartie, assure la gestion locative pendant 40 ans en se substituant au propriétaire, la commune prend à sa charge 17 000 €.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'obtenir des aides financières, à savoir :

- ~ Projet d'Intérêt Général pour 6 800 €
- ~ Fonds SRU pour 3 000 €

D'autres travaux doivent être pris en charge par la commune :

- ~ création de deux emplacements de stationnement pour 15 600 € H.T.
- ~ une partie du ravalement du bâtiment pour 16 900 € H.T.
- ~ désamiantage du garage pour 8 000 € H.T.

4) Cession de terrains Rue de l'Echauderie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite au déclassement partiel d'une partie de la rue de l'Echauderie, il est maintenant possible de vendre ces parcelles aux riverains. Il propose le prix de 20 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre :

- la parcelle cadastrée section I n° 1838, d'une surface de 86 m², au prix de 1 720 €,
- la parcelle cadastrée section I n° 1839, d'une surface de 25 m², au prix de 500 €,
- la parcelle cadastrée section I n° 1840, d'une surface de 17 m², au prix de 340 €.

5) <u>Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à</u> la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, à compter du 27 mars 2017. Cependant, il est possible pour une minorité de blocage composée d'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de s'opposer au transfert de la compétence PLU. Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

6) Affaires diverses

 Suite à la consultation qui a été engagée, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres de maîtrise d'oeuvre pour assurer la construction d'un accueil périscolaire, à savoir :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle
Nathalie NATHAN	27 000 € H.T.	12 %
ARCHICREA DP	25 000 € H.T.	11.5 %
Eric MIGDA	23 000 € H.T.	10 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Monsieur Eric MIGDA.

- Madame VALET Christine, étant intéressée par les débats, ne participe pas aux discussions et au vote de ce point.
 - En complément de l'achat des parcelles cadastrée section H n°50 et 52, Monsieur le Maire propose également d'acheter la parcelle cadastrée section H n° 51 d'une surface de 75 centiares qui les jouxte. Les propriétaires indivisaires de cette parcelle acceptent de la vendre au prix de 3 000 €.
 - Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter au prix de 3 000.00 € la parcelle cadastrée section H n° 51 d'une surface de 75 centiares
- Monsieur le Maire propose que Monsieur BALEMBOIS Philippe intègre la commission scolaire, puisqu'il n'est plus parents d'élève élu. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- Monsieur le Maire présente deux courriers de demande d'installation de vente ambulante de pizzas.
 - Le conseil municipal, à l'unanimité, s'y oppose, étant donné qu'il existe ce type de commerce sur la commune.
- Monsieur MESSANT énumère les manifestations à venir :
 - ~ 25 février : carnaval pour les enfants des écoles organisé par l'Amicale des Ecoles
 - ~ 26 février : carnaval organisé par la section gym de l'association Sports et Loisirs
 - ~ 11 mars : bal country organisé par Country Dance Association
 - ~ 12 mars : thé dansant organisé par le Club de l'Amitié.
- Monsieur le Maire et Monsieur MESSANT indiquent que le Club de l'Amitié a célébré ses 40 ans lors de son assemblée générale et félicitent sa présidente et les membres du bureau.

Séance levée à 21 heures 40.